L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN. 16 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET,

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE DEUXIEME.

Suite.

Ce brave Sigismond, dans son honnêteté mesquine et routinière, ne pouvait pas comprendre la délicatesse de cœur de Risler. En même temps ses habitudes méthodiques de teneur de livres et sa clairvoyance commerciale étaient à cent lieues de ce caractère distrait, étourdi, moitié artiste, moitié inventeur. Il jugeait tout cela d'après lui-même, ne pouvant deviner ce que c'est qu'un homme en mal d'invention, enfermé dans une idée fixe. Ces gens là sont des somnambules. Ils regardent sans voir, les yeux en dedans.

Pour Sigismond, Risler y voyait.

Cette pensée rendait le vieux caissier très malheureux. Il commença par dévisager son ami, chaque fois que celui-ci entrait à la caisse; ensuite, découragé par cette indifférence impassible qu'il croyait préméditée et voulue, plaquée sur son visage comme un masque, il finit par se détourner, cherchant dans les paperasses pour éviter ces regards faux, et ne parlant plus à Risler que les yeux fixés sur les allées du jardin ou sur l'entre-croisement du grillage. Ses paroles même étaient toutes déroutées, bigles comme ses regards. On ne savait plus à qui il s'adressait.

Plus de sourire amical, plus de souvenirs feuilletés ensemble au livre de caisse de la fabrique.

"Voici l'année où tu es entré....ta première augmentation......Te rappelles-tu? Nous avons été dîner chez Douix ce jour-là....Puis le soir au café des Aveugles....hein? Quelle ribote!"

A la longue, Risler s'aperçut du singulier refroidissement survenu entre Sigismond et lui. Il en parla à sa femme.

Depuis quelque temps elle sentait cette antipathie rôder autour d'elle. Parfois, en traversant la cour, elle était comme gênée par des regards malveillants qui la faisaient se retourner nerveusement vers la niche du vieux caissier. Cette brouille des deux amis l'effraya, et bien vite elle s'arrangea pour mettre son mari en garde contre les mauvais propos de Planus:

—Vous ne voyez donc pas qu'il est jaloux de vous, de votre position....Un ancien égal devenu son supérieur, ça le suffoque....Mais s'il fallait s'occuper de toutes ces malveillances.... Tenez!.... moi, j'en suis entourée ici.

Le bon Risler arrondissait ses gros yeux:

—Toi?

—Mais oui, c'est clair......tous ces gens-là me détestent. Ils en veulent à la petite Chèbe d'être devenue madame Risler aîné..Dieu sait ce qu'il se débite d'infamies sur mon compte....Et votre caissier n'a pas sa langue dans sa poche, je vous en réponds....Quel méchant homme!

Ces quelques mots eurent leur effet. Risler, indigné, trop fier pour se plaindre, rendit froideur pour froideur. Ces honnêtes gens, pleins de défiance l'un pour l'autre, ne pouvaient plus se rencontrer sans un mouvement pénible, si bien qu'au bout de quelque temps Risler aîné finit par ne plus jamais entrer à la caisse. Cela lui était facile d'ailleurs, Fromont jeune étant chargé de toutes les questions d'argent. Il y eut là une facilité de plus pour Georges et Sidonie, et la possibilité d'une foule de tripotages infâmes.

Elle s'occupait alors de compléter son programme de vie luxueuse. Il lui manquait une maison de campagne. Au fond, elle détestait les arbres, les champs, les routes qui vous inondent de poussière:—"Tout ce qu'il y a au monde de plus triste", disait-elle. Seulement Claire Fromont passait l'été à Savigny. Dès les premiers beaux jours, on faisait les malles à l'étage au-dessous, on décrochait les rideaux; et une grande voiture de déménagement, où le berceau de la fillette balançait sa nacelle bleue, s'en allait vers le château du grand-père. Puis un matin, la mère, la grand'mère, l'enfant et la nourrice, tout un fouillis d'étoffes blanches, de voiles légers, partait au grand trot de deux chevaux vers le soleil des pelouses et l'ombre épaisse des charmilles.

Alors Paris était laid, dépeuplé, et quoique Sidonie l'aimât, même dans cette saison d'été qui le chauffe comme une fournaise, il lui en coûtait de penser que toutes les élégances, les richesses parisiennes se promenaient au long des plages sous leurs ombrelles claires, et faisaient du voyage un prétexte à mille inventions nouvelles, à des modes originales très-risquées, où il est permis de montrer qu'on a une jolie jambe et des cheveux châtains annelés et longs bien à soi.

Les bains de mer! Il n'y fallait pas penser; Risler ne pouvait pas s'absenter.

Acheter une campagne! on n'en avait pas encore les moyens.

L'amant était bien là, qui n'aurait pas mieux demandé que de satisfaire ce nouveau caprice; mais une maison de campagne ne se dissimule pas comme un bracelet, comme un cachemire. Il fallait la faire accepter par le mari. Ce n'était pas facile, pourtant avec Risler on pouvait essayer.

Pour préparer les voies, elle lui parlait sans cesse d'un petit coin de campagne, pas trop cher, tout près de Paris. Risler l'écoutait en souriant. Il pensait à l'herbe haute, au verger plein de beaux fruits, déjà tourmenté par ce besoin de posséder qui vient avec la fortune; mais comme il était prudent, il disait:

—Nous verrons....nous verrons....Attendons la fin de l'année.

La fin de l'année, c'est à dire l'inventaire.

L'inventaire!

C'est le mot magique. Toute l'année on va, ou va, dans le tourbillon des affaires. L'argent entre, sort, circule, en attire d'autre, se disperse; et la fortune de la maison, comme une couleuvre brillante, insaisissable, sans cesse en mouvement, s'allonge, se raccourcit, diminue ou s'augmente, sans qu'il soit possible de se rendre compte de son état avant un moment de repos. A l'inventaire seulement, on saura ce qu'il en est, et si cette année, qui semble bonne, le sera définitivement.

En général, il se fait vers la fin de décembre, aux approches de Noël ou du jour de l'an. Comme il exige des heures supplémentaires de travail, pour le faire on s'attarde très avant dans la nuit. Toute la maison est sur pied. Les lampes, qui restent allumées dans les bureaux longtemps après leur fermeture, semblent participer à l'air de fête qui anime cette dernière semaine de l'année, où tant de fenêtres s'éclairent aux soirées de famille. Jusqu'au plus petit employé de la maison, chacun s'intéresse aux résultats de l'inventaire. Les augmentations, les gratifications du jour de l'an dépendront de ce bienheureux chiffre. Aussi, pendant que se débattent les intéressés immenses d'une riche fabrique, à des cinquièmes étages ou dans des petits appartements de banlieue, les femmes d'employés, les enfants, les vieux parents parlent de l'inventaire dont le résultat se fera sentir ou par un redoublement d'économie, ou par quelque achat longtemps reculé que la gratification va rendre enfin possible.

Chez Fromont jeune et Risler aîné, Sigismond Planus est le dieu de la maison en ce moment, et son petit grillage un sanctuaire où veillent tous les commis. Dans le silence de la fabrique endormie, les lourdes pages des grands livres bruissent en tournant; des noms appelés à haute voix amènent des recherches dans d'autres registres. Les plumes grincent. Le vieux caissier, entouré de ses lieutenants, a l'air affairé et terrible. De temps en temps, Fromont jeune, au moment de monter en voiture, arrive, le cigare aux dents, ganté, tout prêt. Il marche lentement, sur la pointe des pieds, se penche au grillage:

—Eh bien!....ça marche?....

Sigismond pousse un grognement, et le jeune maître de maison s'en va sans oser en demander davantage. Il devine bien à la mine du caissier que les nouvelles seront mauvaises.

En effet, depuis les années de révolution où l'on se battait dans les cours de la fabrique, jamais si pitoyable inventaire ne s'était encore vu à la maison Fromont. Dépenses et recettes se balançaient. Les frais généraux avaient tout absorbé, et, de plus, Fromont jeune se trouvait redevable envers la caisse de sommes importantes. Il fallait voir la mine consternée du vieux Planus quand, le 31 décembre, il monta rendre compte à Georges de ses opérations.

Celui-ci prit la chose très gaiement. Tout marcherait mieux dans la suite. Et pour rétablir la bonne humeur du caissier, il lui donna une gratification extraordinaire de mille francs au lieu de cinq cents que donnait autrefois son oncle. Tout le monde se ressentit de cette disposition généreuse et, dans le contentement universel, le résultat déplorable des comptes de fin d'année fut vite oublié. Quant à Risler, c'est Georges qui voulut se charger de le mettre au courant de la situation.

Quand il entra dans le petit cabinet de son associé, éclairé d'en haut par un jour d'atelier qui tombait d'aplomb sur la méditation de l'inventeur, Fromont jeune eut un moment d'hésitation, la honte et le remords de ce qu'il venait de faire.

L'autre, au bruit de la porte, s'était retourné joyeusement:

—Chorche, Chorche, mon ami.... Je la tiens, notre *imprimeuse*.... Il y a encore quelques petites choses à trouver.. C'est égal! maintenant je suis sûr de mon affaire.. Vous verrez ça.. vous verrez ça.. Ah! les Prochasson auront beau s'escrimer.... Avec l'imprimeuse Risler, nous enfonçons toutes les concurrences....

—Bravo, mon camarade, répondit Fromont jeune.... Voilà pour l'avenir; mais le présent, vous n'y songez pas. Et cet inventaire!....

—Tiens! c'est vrai. Je n'y pensais plus.... Ce n'est pas brillant, n'est-ce pas?

Il disait cela devant la physionomie de Georges un peu ému, embarrassé.

Celui-ci reprit: "Mais si, très brillant au contraire. Nous avons lieu d'être satisfaits, surtout pour notre première année.. Nous avons chacun quarante mille francs de bénéfice; et comme j'ai pensé que vous auriez peut-être besoin d'argent pour donner des étrennes à votre femme......"

Sans oser regarder en face l'honnête homme qu'il était en train de tromper, Fromont jeune posa sur la table une liasse de chèques et de billets.

Risler aîné eut un moment d'émotion. Tant d'argent à la fois, pour lui, pour lui seul! Il pensa tout de suite à la générosité de ces Fromont, qui l'avaient fait ce qu'il était, puis à la petite Sidonie, à ce souhait si souvent exprimé par elle et qu'il allait pouvoir satisfaire.

Les larmes aux yeux, un bon sourire aux lèvres, il tendit les deux mains à son associé:

—Je suis content.... je suis content....

C'était son mot des grandes occasions. Puis montrant les liasses de billets étalés devant lui avec ce léger feuilletage qui en fait de si fugitives paperasses toujours prêtes à s'envoler:

—Savez-vous ce que c'est que ça? dit-il à Georges d'un air de triomphe...... Ça, c'est la maison de campagne de Sidonie. Parbleu!

VII.—UNE LETTRE.

A M. Frantz Risler, ingénieur de la Compagnie française Ismailia (Egypte).

Frantz, mon garçon, c'est le vieux Sigismond qui t'écrit. Si je saurais mieux mettre mes idées sur le papier, j'en aurais bien long à te raconter. Mais ce sacré français est trop difficile, et sorti de ses chiffres, Sigismond ne vaut rien. Alors, je vais te dire vite ce qu'il s'agit.

Il se passe dans la maison de ton frère des choses qui ne sont pas bien. Cette femme le trompe avec l'associé. Elle a rendu son mari ridicule, et si ça continue, elle le fera passer pour un coquin...... Ecoute-moi, mon petit Frantz; il faut que tu viendrais tout de suite. Il n'y a que toi qui peux parler à Risler et lui ouvrir les yeux sur cette Sidonie. Nous autres, il ne nous croirait pas. Vite, demande un congé et viens.

Je sais que tu as ton pain à gagner làbas, ton avenir à faire; mais un homme d'honneur doit tenir par-dessus tout à son nom que ses parents lui ont donné. Eh bien! moi, je te dis que si tu ne viens pas tout de suite, il arrivera un moment où ton nom de Risler aura tant de honte dessus, que tu n'oseras plus le porter.

SIGISMOND PLANUS, caissier.

LIVRE TROISIEME

I.—LE JUSTICIER.

Les personnes qui vivent toujours enfermées, attachées à leur coin de vitre par le travail ou les infirmités, de même qu'elles se font un horizon des murs, des toits, des fenêtres voisines, s'intéressent aussi aux gens qui passent.

Immobiles, elles s'incarnent dans la vie de la rue, et tous ces affairés qui leur apparaissent, quelquefois tous les jours aux mêmes heures, ne se doutent pas qu'ils servent de régulateur à d'autres existences, que des yeux amis les guettent, auxquels ils manquent, s'il leur arrive de prendre par un autre chemin.

Les dames Delobelle, recluses toute la journée, avaient de ces observations muettes. Comme la fenêtre était étroite, la mère, dont les yeux commençaient à s'user à force de travail, se mettait près du jour, contre le rideau de mousseline relevé, le grand fauteuil de sa fille à côté d'elle, mais un peu plus loin. Elle lui annonçait leurs passants de la journée. C'était une distraction, un sujet à causerie; et les longues heures de travail paraissaient plus courtes, espacées par des apparitions régulières des gens très occupés eux aussi. Il y avait deux petites sœurs, un monsieur en paletot gris, un enfant qu'on menait au collège et qu'on en ramenait, et un vieil employé à jambe de bois, dont le pas sonnait sur le trottoir sinistrement.

Celui-là on le voyait à peine: il passait quand la nuit était déjà tombée, mais on l'entendait, et chaque fois ce bruit arrivait à la petite boiteuse comme un écho violent de ses pensées les plus tristes. Tous ces amis de la rue occupaient sans le savoir les deux femmes. S'il pleuvait, on disait:

A Continuer.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 17 octobre.
PEREIRE, Danré, mercredi, 24 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)......$100
Deuxième — — ......$ 65
Troisième — — ......$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 18 Oct. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
— Entrepont..........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet. No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing".

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
28sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rattachant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
28sept—3m Au No 33 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opélousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. R. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Loddell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS. et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
Oct No 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
18juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains........................$213,424
Pertes payées..............74,741
Bénéfice net.................38,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna,
F. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, et qui fait, avec la réfaction (rebate), 50 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront payés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire
[illegible] 12 mai 1877.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande aux prix de 5 cts à raison de 10 et à la [illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover......12 sept.	environ	21 oct.
Frankfurt......10 oct.	"	11 nov.
Hannover......14 nov.	"	16 déc.
Frankfurt......19 déc.	"	20 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De la Nlle-Orléans, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre......$150 en or Entrepont......$36, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambre......$150 en or. Entrepont......$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre......$35 en or. Entrepont......$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
12 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 5 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
16déc—

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains exprès par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès......7:55 A. M.	Exprès......8:35 A. M.
Exprès......5:00 P. M.	Exprès......9:30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement) 3:15 P. M.	Train d'agrément, (lundi seulement) 9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. E ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express......7:55 A. M.	Express......8:35 A. M.
Express......5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)......3:15 P. M.	Coast Train (Monday only)......9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...12:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4... 8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, passagers en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne sera pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 30 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 13th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...12:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4... 8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:30 PM, Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 21 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. jy 14

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nombre des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.
Prêts à terme......$1,048,025 44
Prêts sur demande......219,610 57
Bons des Etats-Unis......50,000 00
Autres Bons et valeurs......114,361 87
Change domestique et étranger......513,570 68
Immeubles......161,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent......2,250 00
Monnaie de papier......$679,013 00
Espèces......37,212 38
Chèques sur les autres banques......301,362 26—$1,017,588 84
$3,106,990 45

PASSIF.
Capital actions......$350,000 00
Fonds d'excédant......25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent......44,332 13
Billets en circulation......45,000 00
Dividendes impayés......5,087 98
Dû aux déposants......$1,967,375 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés......166,804 60—$2,134,570 34
$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
[illegible] PRY, Caissier.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie......$188,069 51
Primes maritimes......29,315 96
Primes de rivières......81,934 25 — $299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues......$28,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,335 60
Pertes maritimes.. 7,285 41
Pertes de rivières.. 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.$51,8 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86—$140,257 07
Profits bruts......$87,978 0
Dont $58,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir......$68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques......55,942 32 — 24,591 70
Prêts remboursables sur demande......$74, 15
Argent......62,846 71 — $128,400 86
Bons de ville......72,065 00
Actions de banque et autres......73,415 63
Propriétés foncières......139,544 86
Primes en voie de collection et suspense account......23,415 94
Total de l'actif......$581,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm H. [illegible]ews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno K. King, Henry M. Preston
J. J. Irby.
22 mai—

Onzième état annuel —DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$322,593 60
Sur risques de rivières...... 200,950 28
Sur risques de mer......37,222 31— 67,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.. 59,330 00
Primes remboursées......9,487 27— 98,815 2
Montant net des primes......$468,961 92
Pertes payées; savoir
Sur risques d'incendie......$108,297 27
" " de rivières......104,669
" " de mer......24,706 97— ,875 72
Réassurance......31,194 03
Réfaction (rebate)......11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville......25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans......5,823 60
Dépenses générales brutes......29,349 44— 356,412 27
Balance......$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus......88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement......100,000 00
Bénéfice net......$101,142 95
Réservé pour couvrir les pertes......23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77......$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse......$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement......31,114 11
Effets à recevoir, en garantie......465,537 80
Effets à recevoir pour primes......26,012 79
Actions de banques et autres actions......203,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons......148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana......5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association......5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans......2,500 00
Propriétés foncières......77,010 81
Total......$1,282,908 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle.-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS, F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. I. Warren, W. J. Behan,
R. T. Buchner, S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Bowling,
A. M. Bickham. 22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes......$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)......347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)......155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 90 c.)......120,000 00
Autres bons et actions......41,424 94
Département des actions hypothécaires......776,280 18
Change étranger et change américain......$327,242 73
Monnaie courante et espèces......806,841 41 — 1,134,084 14
$3,496,180 48

PASSIF
Dû aux déposants......$1,641,229 29
Dû à des banques et à des banquiers......181,355 53
Dividendes non payés......914 00
1,823,498 82
Profits et pertes......$ 166,691 64
Capital......1,500,000 00 — $1,666,691 64
$3,490,180 46

[illegible] JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. H. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS —
Cyrus Bussey, R. B Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. B. Reed, A. J. Gomila,
Adam Thomson, W. R. Lyman,
[illegible] C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie......$111,263 86
Reçu pour primes de rivière......57,889 85
Reçu pour primes de mer......12,604 66
Primes non expirées le 31 août 1875......63,620 06 — $236,157
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876......40,300 66
Primes remboursées......3,871 38 — 43,871 88
Montant net des primes......$192,286
En moins:
Pertes par le feu......$22,122 87
Pertes sur les rivières......25,540 68
Pertes sur mer......2,538 79
Pertes non encore réglées......5,000 00 — $55,400
Réassurances......16,596 98
Réfaction (rebate) de 15 pour cent......8,279 56
Taxes et licences......6,000 00
Dépenses du bureau du Board des Assureurs......30,187 25
Profits et Pertes......5,462 77
96,526 83
En moins—l'intérêt......34,969 88 $21,656 94 $87,154
Bénéfice net......$96,131

ACTIF.
Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie......$46,986 67
En caisse......14,277 66
Primes en voie de recouvrement......12,886 60
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc......$73,308 78
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — 58,308 78
Propriétés foncières......5,000 00
Billets par actions......181,996 86
Total......$300,119 12

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle 30 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2½ pour, cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein; porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,000 pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. P. Harrison,
S. B. Autry, David Hedden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
K. B. Briggs, Edward Nalle,
Sam'l Boyd, M. Pfeifer,
C. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman,
J. Davidson Hill.
1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10. RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques de d'incendie......$28,768 10
Sur risques de rivières......4,228 97
Sur risques de mer......5,168 00
Total des primes......$40,163 07
En moins—Primes remboursées......667 18
$47,525 89
Profits et pertes......18,123 78
$65,649 67
En moins—Primes non expirées......10,090 34
Montant net des Primes reçues......$ 55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie......$20,420 65
Sur risques de rivières......1,002 71
Sur risques de mer......1,226 27
Réfaction (rebate)......7,141 06
Réassurances......2,413 22
Taxes......2,926 53
Loyer......1,100 00
Impressions, annonces, etc......672 90
Bureau des Assureurs......1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt......4,664 55
$ 43,124 22
Bénéfice net......$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement......7,822 80
Actions de Banques et autres actions......56,721 05
Propriétés foncières......13,941 95
Billets garantis......8,694 98
Billets garantis par hypothèque......12,015 16
Effets à recevoir à courte échéance......8,108 19
Meubles de bureau et autres installations......2,879 13
Compte suspendu......1,711 40
En caisse......9,630 98
Total de l'actif......$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
juillet—1 m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.
A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes......$1,515,610
Surtiré......2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation......333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques......158,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves......1,062,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat......33,095 91
Propriétés foncières......234,686 59
Dépenses courantes et taxes payées......34,787 4
Echanges pour le Clearing House......$125,348 65
Billets d'autres banques nationales......14,647 00
Petite monnaie, y compris les nickels......5,432 33
Espèces—Or monnayé......43,314 13
Argent monnayé......4,000 00
Billets dits legal tender......481,996 00— 674,733 1
Cinq pour cent, fonds de rachat......15,000 00
Total......$4,034,134 02

PASSIF:
Capital payé......1,000,000 00
Surplus......200,000 00
Autres bénéfices non partagés......189,685 63
Billets de Banque Nationale non rachetés......300,000 00
Dépôts individuels......2,155,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande......19,886 95
Dû à d'autres banques nationales......111,776 41
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat......106,307 07
Total......$4,064,134 02

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact.

A. LURIA, Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs
8 juillet

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........10

22nd ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk......$361,296
On Marine Risks......24,473
On River Risks......25,697
Total Premiums......411,449
Less Unearned Premiums......118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877...$293334 83
Losses paid:
On Fire Risks......$117,867 9
On Marine Risks......17,052 50
On River Risks......3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst......28,693 38
Reinsurances and return Premiums......16,104 03 183,314 66
Profit......$110,020 18

The Company have the following assets—
Real Estate......$269,079 49
City Bonds......110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds......189,235 56
Notes secured by mortgage......214,042 06
Notes secured by pledge......42,307
Bills receivable......75,184
Premium in course of collection......49,087
Cash on hand......77,007
1,026,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
5 juin

Association d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu......$328,940 86
Primes sur les risques de mer......62,479 75
Primes sur les risques de rivières......29,696 98
Total des Primes......$421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés......$107,978 06
Primes remboursées......1,292 82 — 109,278
Primes nettes acquises......$311,84
A ajouter:
Intérêts......8,485 51
Profits et pertes......6,076 99 — 15,561
7,407 59

Pertes payées
Sur les risques du feu......$ 97,741 74
Sur les risques de mer......22,082 85
Sur les risques de rivière......10,896 19
Pertes en litige......2,145 34
Pertes non ajustées et ajustées et non échues......46,465 82 — 172,312 44
Réassurances......15,066 2
Réfaction (rebate)......26,3
Commissions d'agences......25,891
Dépenses d'agences......4,506 61
Taxes et licenses......7,857 55
Dépenses de bureau......21,604 89
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c......6,829 61 — 295,309 1
Bénéfice net......$ 22,096

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank......$ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat......22,073
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe......21,58
Certificats de dépôt et de dette du Nlle Orléans National Banking Association $251,982 94, évalués à......38,297
Effets à recevoir pour primes......
Prêts sur hypothèques......132,924
Prêts sur nantissements......14,906
Effets à recevoir......17,312 52
Bons......58,212 82
Actions......26,127 9
Primes en voie de recouvrement......42,014 85
Propriétés foncières......74,589 5
Dû par divers......6,454 17
Bons des Etats-Unis......19,926 68
Total......$522,217

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30)......$295,550 00
Effets à payer......15,666 66
Dividendes non réclamés......1,802 00
Primes sur risques non expirés......107,978 05
Pertes non réglées......51,311 18
Dû à divers......5,817 95
Fonds de réserve......12,694 05 — 500,31
Surplus......$22,096 9

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Publi

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 187 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
I K SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie......$70,980 15
Primes de rivières......11,082 35
Primes de mer......5,972 43
$88,035 93
Moins rimes rendues......781 95
$87,253 98

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu......$32,029 62
Pertes de rivières......7,130 64
Pertes maritimes......3,575 49
$42,735 75
Réassurances......2,507 34
Loyer......1,500 00
Taxes......919 00
Escompte (Rebate)......8,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt......10,736 66
Réservé pour risques non terminés......15,000 00
$88,577 50

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement......$0,963
Prêts garantis par hypothèque......15,350,0
Billets à recevoir pour primes......5,929
Stock, bons et autres effets......144,071 74
Propriété foncière......11,967 20
Primes en voie de collection......16,407
Argent en caisse......9,634 95
$214,203 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 16me jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—
V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
[illegible] SALOY, A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—4sem, 17 p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourcine et E. A. Yorke ayant été offertes et acceptées, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart, Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

Rates of subscription—Daily, per annum, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50 quarterly, $1 25. Single copy 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander,
will leave her wharf, foot of Toulouse street
Thursday, Oct., 18 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of affairs of the Company on the 30th April 1877

Fire premiums......$188,068 51
Marine premiums......29,315 96
River premiums......81,924 25 — $ 2
Earned premiums, less re-insurance and return premiums......2
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses......$67,335 60
Marine losses......7,285 41
River losses......25,510 20 — $100,131
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.$51,892 58
Less rents, salvage savings, etc......11766 72 — $40,125 1— $14
Gross profits......$ 87,978

Of which $58,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable......$68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,942 32 — $ 24,591 70
Loan on Call......$74,554 15
Cash......62,846 71 — $ 128,400 86
City Bonds......72,065 00
Bank and other Stocks......82,415 63
Real Estate......139,544 86
Premiums in Course of collection and Suspense Account......23,415 94
Total asset......$581,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT, Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben G. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. K. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums......$325,879
Marine premiums......88,924 91
River premiums......2,230 66
Total amount of premiums......$429,534 59
Less unearned and return premiums......96,752 94
Net earned premiums......$332,781 65
Add interest and discount......24,647 27
$356,429 02
Deduct—
Fire losses......$99,452 74
Marine losses......62,162 90
River losses......24,746 80
Net losses......$186,362 44
Reinsurances......$18,527 06
Rebate......46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes......52,620 39 — 117,909 63
$304,272 08
Reserve for unsettled claims......25,000 00
$329,272
Net profits for 1876......$29,156 95

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate......$115,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks......158,200 9
Bills receivable (premiums)......11,758 24
First mortgage notes and pledge notes......158,760 06
Cash in bank......38,975 39
Premiums in course of collection......47,253 96
Amounts due by insurance companies......8,207 32
$574,416 85

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877

DIRECTORS:
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Pouts,
A. Schrieber, J. Tuyes.
jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes......$ 772,341 11
Actions, bons et hypothèques......235,104 09
Propriétés foncières......52,000 0
Caveaux des safe deposits......50,000 00
Dépenses et taxes payées......6,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés......4,740 73
Change américain......44,665 32
Echange pour le Clearing House......$51,694 33
Or......11,154 50
Papier-monnaie......162,111 50 — 224,960 33
1,411,046 06

PASSIF.
Capital nouveau......$250,000
do ancien......150,000 — 400,000 00
Surplus......10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés......36,343 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés......87,364
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)......445,592
do (département des épargnes)......384,793
Certificats dits time certificates......
[illegible]......784,907
1,411,046 0

J [illegible] certifie que le tableau qui précède est exact
J. [illegible] WALTON, Caissier

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875......$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotité......1,704
" " " pour initiations......15
" " " pour intérêts sur les dépôts......123 1
$4,621 3

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades......$ 211
Salaire du portier......33 50
Frais d'impression......53
Commission du percepteur......189
Comptes de gaz, &c.
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel......$590 67
Et un depuis......567 53 1,157 1,71
En caisse actuellement......$2,896 14

Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts......$10,418 35
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année......$448
Pour le mobilier......358 55
2m impressions, commissions, salaire de portier, &c. &c......922 93
1,925 55 10,418 35 2,896
Payé pour secours aux malades......738
Payé à la mort de membres......4,859 20 7,522 78
$2,896 58

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875......54
Admis depuis lors......3
57 membres.
Démissionnaires......5
Morts......
Expulsé......1 1
Actuellement sur la liste......50 membres.

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. B. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.

Conseil d'administration

16juin—1I

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1878, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1878......$1,731
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1878......
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1878......$5,436
Escompte billets payés avant l'échéance......71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière......
Bénéfice net......
$7,187 36 $7,127

L'actif suit.
Billets [illegible] ables, ensuellement garanti par entière hypothèque et privilège de vendeur......$34,806 77
Propriétés foncières......5,450 33
Comptant: A la banque nationale de l'Etat......$1,461 41
Currency des Etats-Unis......144 38 1,512 67
Effets à recevoir......7 180 15
Divers débiteurs......690 77
Installations......1,000 00
Intérêt courant......356 35
—186,173

Actions payées en plein......79,150 00
Actions payées en partie......3,792 55
Scrip......4,630 82
Dividende No 1 non-réclamé......127 22
Effets à payer......600 00
Divers créanciers......623 72
Surplus de l'actif......16,478 186,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 [illegible] A. D. 1878.

G. LEGARDEUR.

21 oct—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale
Primes reçues......$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées......$64,547 00
Réassurances, rabais (rebate), dépenses, etc......
134,851
$53,114 1
Total de l'Actif......$774,513

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. I. Maitta,
J. M. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder.
E. Wilderman

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500.000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt......$ 407,958 9
Pertes, dépenses, taxes, etc $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent......59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net......$ 71,203

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir......$398,599 73
En caisse et primes en devoir recouvrement......186,698 48
$585,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX,
R. BISOOK, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, L. ALCUS,
CHAS MACREADY, SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE R. FLOWER, D. FATJO,
J. WEIS, T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR, R. R. CRAIG,
O. MORRIS. SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 22 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse......$226 19
En banque......999 06

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société......$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril......30 00
Propriété du tombeau et immeubles......450 00 $560 00
Total......$1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 30.—Membres honoraires, 24.—Rayés 10.—Décédés 2

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL BOQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à sa constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président cets Conti et Bourbon
20 mars—6